Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20260813-D_2026_15-AU
Feuillet n°2026/074

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU **NEUBOURG**

DÉCISION n° D-2026-15 :
Convention d'occupation précaire d'un local communal situé 73, rue Octave Bonnel à l'association BOUT D'COCO Septembre-Octobre 2026

Le Maire de la Commune de LE NEUBOURG,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant les domaines de compétence pouvant être délégués au Maire par le conseil municipal ;

VU la délibération n°DCM-2026-24 du conseil municipal du 27/03/2026 autorisant le maire, en application de notamment l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT qu'il est mis à la disposition de l'association Bout d'coco, du 2 septembre et 27 octobre 2026, des locaux situés 73, rue Octave Bonnel pour l'ouverture d'une boutique éphémère ;

DECIDE

Article 1 : L'association Bout d'coco disposera des locaux sis 73, rue Octave Bonnel, dans les conditions prévues par la convention d'occupation précaire d'un local communal.

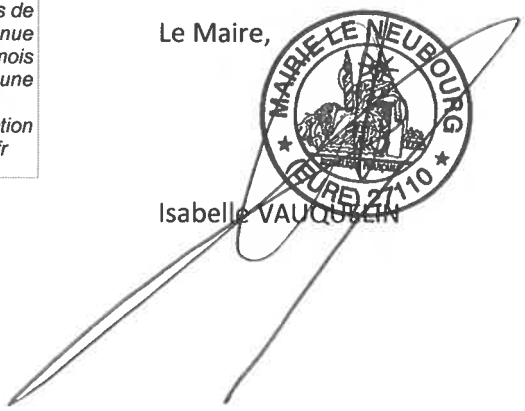
Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site de la commune.
Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 13 août 2026.

Le Maire,



Isabelle VAUQUELIN